

Charte du mentorat de l'Académie PULSAR

Table des matières

Préambule	2
Contexte et objectif du programme de mentorat de l'Académie Pulsar	2
Principes généraux	2
La constitution des binômes	2
La relation mentorale	3
Rôles des acteurs	4
Le mentor s'engage à	4
Le mentoré s'engage à	4
Le mentor et le mentoré s'engagent à	4
Durée du mentorat	4
Signatures / Nom et prénom	4

Charte du mentorat de l'Académie PULSAR

Préambule

Le « mentorat » repose sur une relation interpersonnelle de soutien, d'échanges et d'apprentissage entre un « mentor », généralement plus expérimenté, et un « mentoré ».

Au travers du mentorat de l'Académie Pulsar, une personne, reconnue pour son parcours de chercheur expérimenté - le mentor – partage son expérience par l'accompagnement d'un chercheur néo-recruté – le mentoré - et met son savoir-être et sa connaissance du milieu de la recherche au service de ce dernier, l'aidant ainsi à faire grandir ses talents et à gagner en autonomie.

Remarque : Par souci de lisibilité l'écriture inclusive n'est pas utilisée dans ce guide. Néanmoins, il s'entend que Mentor est utilisé au sens de Mentor-e et Mentoré au sens de Mentoré-e.

Contexte et objectif du programme de mentorat de l'Académie Pulsar

En Région Pays de la Loire, l'accueil et l'accompagnement des chercheurs talentueux en début de carrière est un enjeu clé pour renforcer l'excellence des laboratoires de recherche et le rayonnement du territoire ligérien.

L'Académie PULSAR vise donc à créer les conditions favorables d'un démarrage optimal de carrière scientifique, en mettant à disposition des chercheurs néo-recrutés, un environnement adapté. Unique en France, l'académie Pulsar a vocation à moyen terme à contribuer à renforcer l'attractivité des établissements ESR régionaux.

Le programme de mentorat s'intègre au volet de soutien renforcé du dispositif Pulsar et vient compléter le soutien financier. Il vise à mettre en relation :

Les jeunes chercheurs lauréats au volet renforcé qui se voient proposer du mentorat sur la toute la durée du soutien, soit en général 2 ans,

avec :

Les mentors bénévoles et volontaires qui sont des chercheurs expérimentés (minimum 5 ans d'expérience) des établissements partenaires de l'Académie.

La mise en place du mentorat au sein de l'académie Pulsar sera l'opportunité de créer une dynamique de réseau entre les mentors (par exemple pour échanger autour des pratiques du mentorat ou être force de proposition pour faire évoluer l'offre Pulsar), entre les mentors et mentorés et, plus globalement, à l'échelle de l'Académie Pulsar et de la communauté de recherche & innovation ligérienne.

Principes généraux

La constitution des binômes

Les affinités et motivations

Avant de jumeler un mentor et un mentoré, pour former ce que l'on appelle un binôme, l'Académie Pulsar détermine les affinités, souhaits et motivations des mentorés d'une part, les préférences et atouts personnels et professionnels des mentors d'autre part et les motivations de tous à s'engager dans le programme de mentorat.

Une enquête préalable est effectuée auprès des mentors et mentorés pour réaliser la mise en relation dans les meilleures conditions. Les critères de jumelage sont définis autour des aptitudes

personnelles ; de l'organisation du travail ; de l'impact des travaux de recherche ; de la connaissance des institutions, groupements, des réseaux locaux et internationaux ; du développement de carrière ; de l'encadrement et du management ; des publications ; de la diffusion et valorisation des travaux ; de l'entrepreneuriat...

Le degré de proximité mentor - mentoré

S'agissant de la proximité disciplinaire et/ou thématique entre le mentor et le mentoré

- Idéalement mentor et mentoré sont dans des établissements différents pour favoriser les relations inter-établissements
- Toutefois, la possibilité d'un jumelage mentor – mentoré d'un même établissement reste ouverte, sous-réserve que le mentor et le mentoré ne soient pas de la même unité de recherche
- Pour toute autre situation, l'Académie pourra étudier, au cas par cas, l'argumentaire de demande de dérogation.

La mise en relation

En concertation, l'Académie et les établissements font des propositions de binôme. Ils s'appuient sur les éléments des mentorés et mentors recueillis via l'enquête.

La rencontre mentorale

Chaque mentoré se verra proposer un ou deux mentors compatibles. Des rencontres entre acteurs seront organisées par l'Académie pour permettre au mentor et au mentoré d'évaluer l'alchimie et le potentiel de la future relation.

L'accompagnement et l'animation

La relation mentorale proprement dite commence quand le binôme mentor – mentoré s'est ainsi constitué et est construite suivant des modalités propres à chaque binôme. L'Académie reste à l'écoute des binômes et peut intervenir en accompagnement de la relation mentor-mentoré (à préciser au fil de l'eau).

Les rendez-vous sont convenus d'un commun accord entre les parties. Il est recommandé une base minimale d'une rencontre tous les trois mois, en présentiel ou à distance. Des échanges complémentaires par mail ou téléphone peuvent se faire au gré de leur convenance.

L'Académie réfléchit à des animations collectives qui pourront être envisagées dans un second temps.

Le suivi et l'évaluation

Une grille d'évaluation qualitative sera proposée afin de mesurer l'apport de l'accompagnement du mentor auprès du mentoré et savoir comment ce dernier parvient à se réaliser à travers cette relation de mentorat. De même le mentor sera interrogé sur son vécu de la relation et ses perspectives d'amélioration.

La relation mentorale

Le mentorat n'a pas vocation à résoudre, ni à viser un résultat précis, mais à éveiller et éclairer différentes voies possibles. Il est davantage dans le « savoir-être » et « savoir-devenir » que dans le « savoir-faire » (voir guide du mentorat).

La relation mentorale est centrée sur l'individu et se déroule dans un climat privilégiant l'échange et la bienveillance. Elle implique :

- Un accompagnement libre

- Un haut degré de confidentialité
- L'absence de conflit d'intérêt
- L'absence de jugement
- Un respect mutuel
- Une confiance mutuelle
- Un enrichissement mutuel

La relation mentorale implique également une co-responsabilité :

- Le mentor est responsable du cadre de la relation
- Le mentoré est responsable de ses décisions

Rôles des acteurs

Le mentor s'engage à

- Partager ses expériences, ses bonnes pratiques, sa connaissance du milieu de la recherche dans un climat propice à la confiance en soi
- Être disponible et établir une relation bienveillante et désintéressée avec le mentoré
- Offrir un espace d'écoute active et de dialogue

Le mentoré s'engage à

- Adopter une attitude positive face à la relation mentorale
- Être transparent et dynamique dans la relation
- Accepter de s'ouvrir au changement et à des voies nouvelles

Le mentor et le mentoré s'engagent à

- Favoriser l'établissement d'une relation mutuellement bénéfique
- Se rencontrer à une fréquence régulière (a minima une fois par trimestre)
- Communiquer ouvertement
- Participer, à minima une fois par an, à un temps partagé entre les jeunes chercheurs et leurs mentors (par exemple sortie, afterwork...).
- Participer au suivi et à l'évaluation qualitative et quantitative du mentorat en respectant la confidentialité des échanges.

Durée du mentorat

La relation mentorale établie entre un mentor et un mentoré dure 2 ans, soit, sur toute la durée de l'accompagnement de l'Académie Pulsar.

Au cas par cas et en commun accord avec l'Académie, la relation pourra être écourtée ou prolongée à la demande du mentoré et/ou du mentor. Dans le cas où le mentorat s'interromprait avant les 2 ans et dans la mesure du possible, un nouveau binôme sera mis en place.

Signatures / Nom et prénom

Le/la Mentor·e

Le/la Mentoré·e